

**Ordonnance Souveraine n° 407 du 15 février 2006 rendant exécutoire le
Traité destiné à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de
coopération entre la Principauté de Monaco et la République française,
signé à Paris le 24 octobre 2002**

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	15 février 2006
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 3 mars 2006 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Traités bilatéraux avec la France ; Relations transfrontalières

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2006/02-15-407@2006.03.04>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 7 décembre 2005 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Le Traité destiné à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre la Principauté de Monaco et la République française, signé à Paris le 24 octobre 2002, a reçu sa pleine et entière exécution à compter du 1er décembre 2005, conformément à la disposition prévue par son article 8.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 3 mars 2006

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2006/Journal-7745>